COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



Décision

Vente de bien meuble

 Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégant des compétences au Président

Le Président décide :

Article -1.

Suite à l'offre de rachat, de vendre 2 colonnes « Temaco » et 12 colonnes Quadria Lolly:

- pour la somme de 4000 €
- à la société SASU COMPLEMENTERRE SIMON DECASTIAUX Le Village 38114 OZ EN OISANS

Article -2.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 11 Octobre 2022 Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20221013-2-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2022 Publication le : 14-10-2022 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48